

DELIBERATION N°CS-2015/04

OBJET : Affectation des résultats 2014

L'an deux mille quinze, le onze février, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaient présents

Mesdames : A. CHANTRAINE, E. DAUFFER, B. DE TESTA, D. GEREZ, L. MEUNIER, M. PLOCKYN et C. ROUX.

Messieurs : A. BADOIL, S. BOUKACEM, E. CHATELUS, L. CHEVIKOFF, J. CROZET, J-Y. DELOSTE, A. GONZALEZ, C. GOURRIER, F-X. HOSTIN, F. HYVERNAT, G. LHOPITAL, R. LOYER, G. PATTEIN, E. PEDRO, P. PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE, E. PRADAT, L. PROTON, P. RUILLET et L. SEGUIN.

Pouvoirs : J. DURRANT : pouvoir donné à C. ROUX,
B. GACON : pouvoir donné à F.X. HOSTIN,
B. PONCET: pouvoir donné à P. PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE.

Président : A. BADOIL.

Secrétaire de séance : L. SEGUIN.

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 26 / Pouvoir : 3 / Votants : 29).

Convocation en date du : 4 février 2015.

Nature de l'acte : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes (7.1.1.2.).

Monsieur le Président informe qu'il convient au vu des résultats du compte administratif 2014 d'affecter le résultat net cumulé de fonctionnement pour :

- d'une part couvrir le déficit constaté de la section d'investissement,
- puis en fonction des besoins, d'affecter la somme restante soit au R002 en report de fonctionnement, soit au 1068 en réserve d'investissement.

Il donne lecture des résultats 2014 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2013	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou besoin de financement	Recettes ou excédent	Dépenses ou besoin de financement	Recettes ou excédent
Réalisations de l'exercice	515 030,82 €	1 021 802,58 €	4 921 902,83 €	3 499 527,97 €
Résultat de l'année 2014		506 771,76 €	1 422 374,86 €	
Résultat antérieur reporté		778 738,20 €		292 654,50 €
Résultat cumulé		1 285 509,96 €	1 129 720,36 €	
Restes à réaliser (RAR)		-	4 498 730,79 €	7 907 722 €
Résultat cumulé avec les RAR		1 285 509,96 €		2 279 270,85 €

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2014,

Après avoir constaté :

- Le résultat de fonctionnement cumulé qui s'élève à + 1 285 509,96 €
- Le besoin de financement en investissement cumulé qui s'élève à - 1 129 720,36 €

Considérant les restes à réaliser de l'exercice 2014 :

- Dépenses : 4 498 730,79 €
- Recettes : 7 907 722 €

Considérant les besoins de financement de l'exercice 2014,

Après avis de la commission des finances réunie en date du 2 février 2015,

Oui l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 29 voix pour,

ARTICLE UNIQUE : D'affecter les résultats de l'exercice 2014 comme suit :

Affectation des résultats	Fonctionnement	Investissement
Recettes art. R002	155 790 €	
Recettes art. 1068		1 129 720 €
Recettes art. R001		0 €

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le **18 FEV. 2015**

et de la publication le

LE PRESIDENT

Alain BADOIL

18 FEV. 2015

LE PRESIDENT

Alain BADOIL

